



SOCIÉTÉ des ÉTABLISSEMENTS PARRENIN
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FR.
A VILLERS-LE-LAC, PAR LAC-OU-VILLERS (DOUBS)

Villers-le-Lac, le _____ 191

Monsieur,

L'Emploi du Téléphone se répandant de plus en plus, les bureaux de ce service, vu l'augmentation toujours croissante de leurs abonnés, éprouvent la nécessité de ne leur accorder strictement que la durée des trois minutes fixées pour chaque conversation, et principalement pour les conversations taxées.

L'Abonné de son côté, pour éviter de payer double taxe, surtout s'il n'a pas pendule ou montre sous les yeux, au lieu de disposer de tout le temps dont il est en droit, abrège souvent par trop la conversation, qui pourrait être plus prolongée, tant à son avantage qu'à celui de son correspondant.

Le **COMPTEUR de MINUTES et AVERTISSEUR**, système **PARRENIN**, Brevet S.G.D.G., indiquant la durée des conversations téléphoniques, dont nous sommes les inventeurs et fabricants, rend à l'abonné un service incontestable.

Placé sous ses yeux, soit mural, soit sur pupitre ou mobile, selon le système du poste employé par l'abonné, il se met en marche au moyen d'une légère pression opérée sur la manette de déclenchement, lorsqu'elle se trouve au point A., et l'aiguille indique sur le cadran le nombre de minutes écoulées.

A $2\frac{1}{2}$ minutes, un coup de timbre prévient que la conversation est près de toucher à sa fin, et l'abonné ayant jusqu'à présent tout à son aise de ce laps de temps, se hâte de terminer, pour éviter de payer double taxe.

La disposition de ce compteur lui permettant de marcher pendant 15 minutes s'il en est besoin, avertit toujours par un nouveau coup de timbre, $\frac{1}{2}$ minute avant l'expiration de chaque période de 3 minutes.

EXEMPLE : à $2\frac{1}{2}$ minutes pour conversation de 3 minutes			
à $5\frac{1}{2}$	"	"	6 "
à $8\frac{1}{2}$	"	"	9 "
à $11\frac{1}{2}$	"	"	12 "
à $14\frac{1}{2}$	"	"	15 "

Grâce à notre outillage perfectionné, ainsi qu'à notre vente directe à l'abonné, nous sommes à même de lui livrer notre **COMPTEUR de MINUTES et AVERTISSEUR**, au prix très modique de **Fr. 8,50 pièce, franco domicile**, payable par traite postale 10 jours après son expédition.

Joignez une carte-commande à nous retourner signée et indiquant très exactement votre adresse. Veuillez agréer, Monsieur, nos bien empressées salutations.

L'Administrateur délégué,
H. PARRENIN.

NOTA. — Chaque compteur est accompagné de son mode d'emploi.

Ce Compteur est aussi d'une grande utilité pour les cabines Municipales.

Publicité pour le "compteur de minutes et avertisseur Parrenin", [décennie 1910].

Référence du document reproduit :

- **Publicité pour le "compteur de minutes et avertisseur Parrenin", [décennie 1910]**

Publicité pour le "compteur de minutes et avertisseur Parrenin", par la Société des Ets Parrenin, s.d. [décennie 1910]

Collection particulière : Jean-Claude Vuez, Villers-le-Lac

IVR43_20162500645NUC2A

Date de prise de vue : 2016

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation